

BVGer C-4056/2019 vom 28. September 2021

Bundesverwaltungsgericht, 2021-09-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-4056_2019

FR: TAF C-4056/2019 du 28 septembre 2021

IT: TAF C-4056/2019 del 28 settembre 2021

Regeste

TARMED

Erwägungen

E. 1

La procédure C-4056/2019 est devenue sans objet, de sorte qu'il convient de la radier du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure. L'avance sur les frais de procédure présumés de 5'000.- francs est restituée à la recourante dès l'entrée en force de la présente décision de radiation.

E. 3

Il est alloué à la recourante une indemnité de dépens d'un montant de 2'800.- francs à la charge de l'autorité inférieure.

E. 4

La présente décision est adressée : - à la recourante (Acte judiciaire ; annexe : détermination du Conseil d'Etat vaudois du 25 mai 2021 [TAF pce 33] ; formulaire « Adresse de paiement ») - à l'autorité inférieure (n° de réf. _____ ; Acte judiciaire; annexe : détermination de la recourante du 7 juin 2021 [TAF pce 34]) - à l'Office fédéral de la santé publique (Recommandé) La juge unique : Le greffier: Caroline Gehring Pascal Montavon Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.